

# VILLE DE CHAMBERY

## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 26 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vendredi vingt-six octobre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE FRANCAISE POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE L'AUDE	Michel Dantin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la subvention exceptionnelle de 10.000 euros au profit de la Croix Rouge française pour venir en aide aux populations victimes des intempéries dans l'Aude ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2018.	17 min
2	APPROBATION D'UNE PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES (SEM PFCCA) DANS LE CAPITAL D'UNE SOCIETE COMMERCIALE	Michel Dantin	Mis aux voix, MMEs Sylvie Koska, Delphine Julien, Dominique Saint-Pierre, Dominique Mornand, Elisabeth Borson, MM. Pierre Perez, Christian Papegay, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, n'ayant pas pris part au vote (9), M. Henri Dupassieux, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la prise de participation de la société d'économie mixte locale POMPES FUNEBRES DE CHAMBERY ET DES COMMUNES ASSOCIEES dans le capital de la société MPF de la Vanoise, SARL au capital de 35.000 euros, immatriculée au RCS de Chambéry sous le numéro 389 121 187 dont le siège est à Modane (73500), 120 route de Bardonnèche, dans les conditions ci-dessus énoncées ; Autorise le maire ou son représentant à signer les actes relatifs à cette prise de participation	23 min

3	TARIFICATION STATIONNEMENT AJUSTEMENTS	DU -	Josiane Beaud	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean- Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les ajustements à la politique de stationnement tels que présentés ci-dessus ; Approuve l'extension de la gratuité telle que précisée ci-dessus, à compter du 15 novembre 2018 ; Approuve la création d'un tarif résident journée (9h) en zone orange à compter du 1er novembre 2018 ; Approuve le stationnement des étagiers et brocanteurs (abonnés et passagers assidus) ' Marchés et Brocantes Chambéry centre uniquement, à compter du 1er novembre 2018 ; Modifie et complète la délibération du 12 juillet 2017 (DCM-2017-138) en conséquence.	33 min
4	MODIFICATION PERIMETRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE VETROTEX	DU (ZAC)	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le nouveau périmètre de la ZAC Vétrotex annexé à la présente délibération et modifie le périmètre initial visé dans le dossier de création de la dite ZAC, objet de la délibération du 20 février 2017 (DCM-2017-016); Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.	1h02
5	APPROBATION DOSSIER REALISATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE VETROTEX ET DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS	DU DE (ZAC)	Josiane Beaud	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le dossier de réalisation de la ZAC Vétrotex, tel qu'annexé à la présente délibération ; Approuve le programme des équipements publics contenu dans le dossier de réalisation ; Approuve la signature de la convention de projet avec Grand Chambéry suivant les modalités annexées ; Dit que : - La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs ; - Le dossier de réalisation approuvé de la ZAC est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture - La présente délibération sera exécutoire, suite à sa réception par le Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par les articles R.311-9 et R.311-5 du code de l'urbanisme. Autorise le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application de la présente délibération.	1h07

6	PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT DU NORD DES COMBES CONCERNANT LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN - DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION	Josiane Beaud	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les modalités de la concertation décrites ci-dessus ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents y afférents.	1h19
7	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY POUR LA REALISATION DES ETUDES DE MAITRISE D'OEUVRE OPERATIONNELLES, DES MISSIONS DE COORDINATION GENERALES ET DES TRAVAUX CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES VOIRIES PRINCIPALES DU SECTEUR CENTRE-NORD DE LA VILLE DE CHAMBERY	Josiane Beaud	Mis aux voix, MMEs Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération Grand Chambéry (joint en annexe) ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à ladite convention ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018 et s'engage à inscrire sur les budgets suivants l'ensemble de l'opération en dépenses et recettes.	1h26
8	CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DU STADE MUNICIPAL DE CHAMBERY - DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, n'ayant pas pris part au vote (1), MM. Henri Dupassieux, Alain Caraco, s'étant abstenus (2), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Après avoir pris connaissance de l'ensemble des considérations techniques et financières figurant dans l'avis du jury et qui ont conduit celui-ci à opérer le classement, désigne comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sur APS pour la reconstruction du stade municipal le projet D, classé 1er par le jury, présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre Patey Architectes (Mandataire) / Olgga Architectes / CET / Batiserf ingénierie / Profil Etude / Canopée / Techni'cité / L'atelier des Cairns.	1h30
9	CHEMIN DES VIEUX CAPUCINS - ACQUISITION D'UN CHEMINEMENT PIETON	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition à l'euro symbolique, de la parcelle à usage de cheminement piéton, cadastrée section CP numéro 357, d'une superficie de 217 m², appartenant à la copropriété LE CLOS DES CAPUCINS, en vue de la classer dans le domaine public ; Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment délégué, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de l'acquisition envisagée.	1h43

10	RENOUATION DU GRAND SALON DU THEATRE CHARLES DULLIN	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les orientations contextuelles, partenariales et calendaires du projet ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la mise œuvre du projet notamment les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental.	1h44
11	PROJETS DES ECOLES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise, pour un montant global de 21 527,75 euros, le versement des aides aux coopératives scolaires réparties comme ci-dessus ; Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.	1h54
12	MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES	Muriel Jeandet	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le tarif de 0,30 € pour l'accueil du soir de 16h30 à 16h50 ; Approuve les modifications apportées au règlement des accueils périscolaires et modifie la délibération du 26 mars 2018 (DCM-2018-063) en conséquence, à compter du 3 septembre 2018 ; Approuve le tarif de 3,93 € pour les quotients familiaux 651 à 736, pour les prestations globale de repas, à compter du 3 septembre 2018 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le règlement des accueils périscolaires mis à jour.	1h56
13	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES DE LA VILLE DE CHAMBERY - MISE A JOUR	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ; Approuve la désignation de Benoit Perrotton en remplacement de Roger Caffaratti au sein des conseils d'écoles tel que définis ci-dessus.	2h13
14	NOUVELLE DENOMINATION POUR LES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE JOPPET	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination nouvelle « Simone Veil » pour l'école élémentaire situé rue Greyffié de Bellecombe et pour l'école maternelle située au 96 rue Hector Berlioz.	2h14
15	CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (ADAGP)	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les deux conventions avec l'ADAGP ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions et documents afférents ; Dit que les crédits nécessaires au versement des droits seront inscrits aux budgets 2018 et suivants.	2h16

16	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE DE CHAMBERY ET LE CONSERVATOIRE D'ANNECY - CONSERVATOIRES A RAYONNEMENT REGIONAL DES PAYS DE SAVOIE	Alexandra Turnar	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la nouvelle convention de partenariat entre les conservatoires de Chambéry et d'Annecy ; Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.	2h17
17	DENOMINATION DE LA SALLE D'ARTS PLASTIQUES DE L'ECOLE MUNICIPALE D'ART "MICHEL PETRIER"	Mustapha Hamadi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise la dénomination de la salle d'arts plastiques de l'école municipale d'art « Michel PETRIER » en hommage à son investissement professionnel sur le quartier des Hauts de Chambéry.	2h18
18	AFFECTATION D'IMMOBILISATIONS DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET DETERMINATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT	Elisabeth Borson	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise l'affectation du budget principal au budget annexe du stationnement payant sur voirie, des immobilisations afférentes au stationnement payant sur voirie, pour un montant en valeur nette comptable de 1 167 771,01 €uros ; dont la liste figure en annexe de la présente délibération. Décide d'appliquer les durées ci-dessus pour amortir sur le budget annexe, les immobilisations spécifiques au stationnement payant sur voirie, selon la méthode linéaire.	2h20

19	ACQUISITION D'ACTIFS ET MODIFICATION DE LA REDEVANCE DE LA SOCIETE QUAI DES ARTS POUR L'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC DU MUSEE DES BEAUX ARTS DE CHAMBERY	Elisabeth Borson	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'acquisition de biens de la SAS Quai des arts pour un montant de 125 306 € TTC ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette acquisition ; Approuve l'acquisition d'une licence de 3ème catégorie en cours de validité auprès de Mme Nickie ATHANASSI, exploitante de cette licence, pour un montant de 10 800 TTC ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition ; Fixe le montant de la redevance annuelle d'occupation à compter du 1er novembre 2018 conformément au tableau présenté ci-avant ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'occupation du domaine public modifiant les conditions financières de l'exploitation et précisant les obligations d'intérêt général confiées à l'occupant.	2h30
20	OUVERTURES DOMINICALES 2019	Philippe Bard	Mis aux voix, M. Alain Caraco, s'étant abstenu (1), MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, votant CONTRE (2), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise des ouvertures des commerces les dimanches 13 janvier, 24 février, 28 avril, 30 juin, 1er et 29 septembre, 1/8/15/22 et 29 décembre 2019.	2h42
21	ADHESION DE LA VILLE AU SERVICE COMMUN DE PROTECTION DES DONNEES	Aloïs Chassot	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'adhésion de la Ville de Chambéry au service commun de protection des données; Autorise le Maire de Chambéry ou son représentant à signer la convention qui en précise les conditions d'exécution; Valide l'inscription des crédits nécessaires aux modalités financières de l'adhésion au service commun pendant la durée de validité de la convention.	2h46
22	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA FEDERATION DES SOLDATS DE MONTAGNE	Anne-Marie Bincaz	Mis aux voix, M. Alain Caraco, s'étant abstenu (1), MM. Henri Dupassieux, Guy Fajeau, votant CONTRE (2), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la subvention exceptionnelle de 27.800 euros au profit de la Fédération des Soldats de Montagne, pour la contribution financière à l'évènement de commémoration ; Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement ouvertes au budget primitif 2018.	2h47

23	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport	2h54
----	--------------------------------------	-----------------	---	------

\*N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 31 octobre 2018

Michel Dantin  
Maire

